

<https://47.snuipp.fr/CHSCT-du-21-01-2021>



CHSCT du 21/01/2021

- Paritarisme - SSCT - Les compte-rendus SSCT -

Date de mise en ligne : jeudi 21 janvier 2021

Dernière mise à jour : 21 janvier 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Remplacement](#)
- [Gestion des élèves hautement perturbateurs](#)
- [Covid](#)
 - [Masques, hygiène](#)
 - [Autorisation dérogatoire de déplacement](#)
 - [Déploiement tests dans les écoles :](#)
- [Équipements professionnels des \(...\)](#)
- [Présentation de la RH 47 de proximité](#)

Remplacement

On constate que nous sommes à flux tendu. En conséquence, en cas de non remplacement dans une école , les élèves peuvent être répartis dans les classes (le brassage n'est que limité).

Gestion des élèves hautement perturbateurs

Un groupe de travail va être mis en place sur la gestion des élèves hautement perturbateurs.

Les spécialistes constatent que la souffrance des enfants est liée de plus en plus souvent aux écrans (addiction entraînant une coupure avec le langage). Il faut que ces questions ne restent pas uniquement internes à l'Éducation nationale mais reviennent également à la MDPH et l'ARS pour pouvoir organiser une offre complète de soins.

Ce groupe de travail abordera aussi la souffrance des personnels dans ces situations. Le CHSCT constate que le protocole créé il y a deux ans n'est pas efficient ou insuffisant, il ne prenait pas en compte la souffrance des personnels.

Mme Deturck (assistante sociale des personnels) informe le CHSCT que les IEN font remonter de plus en plus de cas de personnels en souffrance. Elle rappelle qu'il faut que ce soit l'agent qui la contacte en cas de besoin.

L'IA a demandé aux IEN d'être à l'écoute des enseignants, de se déplacer dans les écoles, voire de renvoyer les enseignants chez eux s'ils constataient une trop grande fatigue les empêchant d'assurer leur mission. Le CHSCT demande que dans cette situation, l'accident de service soit reconnu..

Covid

Du 11/01 au 15/01, 4 adultes et 13 élèves ont été cas Covid positif.

Des cas de COVID positif ont été détectés parmi le personnel municipal, les écoles de Bias sont fermées pendant 7 jours. 24 tests antigéniques ont été effectués au sein même de l'école (sur adultes volontaires), 2 cas positifs détectés.

Masques, hygiène

Une nouvelle dotation sera effectuée dans le courant de la semaine du 25 janvier pour les personnels (masques lavables jusqu'à 50 fois, volonté ministérielle pour des raisons écologiques).

Des masques pour les élèves dont les familles rencontrent des difficultés financières sont disponibles auprès des circonscriptions sur demande.

Les masques chirurgicaux de type 2 sont réservés aux personnels vulnérables et toujours disponibles auprès des IEN.

Le renouvellement du gel et des lingettes est du ressort des mairies, si difficultés, contacter l'IEN.

Certains enfants présentent des allergies aux savons utilisés, avertir les municipalités pour qu'elles fournissent du savon hypoallergénique. Si celle-ci ne veut pas changer de produit, la famille devra fournir un produit supporté par l'enfant.

Autorisation dérogatoire de déplacement

Malgré notre demande de prise en compte du travail invisible des enseignants, l'IA applique les dispositions prises par les institutions et n'accordera qu'une dérogation minimale pour tout le monde. L'IA déclare « A 18h la vie d'une école s'arrête et même à 17h30 le temps de rentrer chez soi. »

Pas de rendez-vous avec les parents (remise de livret, LSU, évaluations CP, ...)

Les conseils d'école prévus pourront faire l'objet d'une attestation dérogatoire. (demande auprès de l'IEN)

Si des parents doivent être reçus (urgence), les directeurs doivent leur fournir une convocation.

Déploiement tests dans les écoles :

L'objectif de l'administration est d'ouvrir aux personnels (volontaires) et aux élèves (volontaires avec accord parents pour les mineurs) le dépistage de la COVID par tests antigéniques au sein des établissements scolaires.

- si 3 cas ou plus dans un établissement : tests possibles pour les adultes par infirmières scolaires
- si demande de l'ARS du fait de l'augmentation de la positivité dans une zone géographique donnée
- si demande de l'ARS pour observation de l'évolution du variant dans une zone géographique donnée

Équipements professionnels des psychologues de l'éducation nationale

L'IA va alerter l'association des maires du 47 pour que toutes les municipalités concernées prennent en charge (comme réglementairement) l'équipement des psychologues EDA.

Présentation de la RH 47 de proximité

Anne-Sophie Dupont-Fortin (ce.proxirh47 chez ac-bordeaux.fr) est référente RH de proximité, elle travaille en complémentarité avec les acteurs existants (assistante sociale, IEN)

Quand contacter votre RH :

- Information et accompagnement sur le déroulement de carrière, l'évolution professionnelle et la valorisation de vos compétences,
- Soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteinte à leur image ou à leur intégrité.
- Aide auprès des encadrants pour les conflits.
3 conseillères RH de proximité :
 - Mme Dalmeida : ZAP Nérac
 - Mme Safi : ZAP Agen
 - Mme Jarri : ZAP Villeneuve-sur-Lot

47 entretiens ont déjà eu lieu (31 personnes reçues).

[Des infos sur le site du rectorat](#) : présentation de la DRH, prise de rendez-vous.